

RÉSOLUTION
2022-006

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUBSTITUT AU CONSEIL DE LA MRC
DES PAYS-D'EN-HAUT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Piedmont ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 24 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 24 mars 2022, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Piedmont et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'article 210.24 de la *Loi* sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, c. 0-9);

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

QU'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, Richard Valois, membre du conseil municipal, soit désigné substitut pour la municipalité de Piedmont au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Sylvie Piérard
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président